



Déclarations et Discours

N° 80/5

LA SITUATION EN AFGHANISTAN

Déclaration de Monsieur l'Ambassadeur W.H. Barton, Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, à la sixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, New York, le 11 janvier 1980

Note de la
rédaction:

La question de l'Afghanistan a été débattue aux réunions du Conseil de sécurité des Nations Unies du 5 au 9 janvier. Par suite du veto de l'Union soviétique, le 7 janvier, relatif au projet de résolution demandant le retrait de toutes les troupes étrangères de l'Afghanistan, la question a été renvoyée, par une motion de procédure à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette session d'urgence, la sixième dans l'histoire des Nations Unies, s'est tenue du 10 au 14 janvier. Elle s'est terminée par l'adoption d'une résolution demandant le retrait immédiat, total et inconditionnel des troupes étrangères qui se trouvent en Afghanistan. Le vote a été de 104 pays en faveur de la résolution, (dont le Canada), et 18 contre (l'Afghanistan, l'Angola, la Bulgarie, la Biélorussie, Cuba, la Tchécoslovaquie, la République démocratique populaire du Yémen, l'Éthiopie, la République démocratique allemande, la Grenade, la Hongrie, la République démocratique populaire lao, la Mongolie, Le Mozambique, la Pologne, l'Ukraine, l'URSS, la République socialiste du Viet Nam); il y a eu dix-huit abstentions (l'Algérie, le Bénin, le Burundi, le Congo, Chypre, la Guinée équatoriale, la Finlande, la Guinée, la Guinée-Bissau, l'Inde, Madagascar, le Mali, le Nicaragua, Sao Tomé, la République arabe syrienne, l'Ouganda, le Yémen, la Zambie). Le Représentant permanent auprès des Nations Unies, l'ambassadeur W.H. Barton, a exposé la position du Canada au cours d'une allocution au Conseil de sécurité des Nations Unies, le 7 janvier 1980, et le 11 janvier 1980 au cours de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Voici le texte de l'allocution de l'ambassadeur Barton à l'Assemblée générale:

Nous sommes rassemblés ici en session extraordinaire parce que l'on a porté atteinte à l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'un des membres de l'Organisation avec un souverain mépris des principes fondamentaux de la Charte. Nous sommes rassemblés ici parce qu'une grande puissance — l'Union soviétique — a envahi un petit État voisin non aligné, contrevenant ainsi à ses responsabilités particulières et violant les principes qui nous engagent tous. Nous sommes rassemblés ici parce que le veto de l'Union soviétique a empêché le Conseil de sécurité d'exercer sa responsabilité première qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous ne pouvons ni ne devons feindre d'ignorer cette grave atteinte à la paix internationale qu'a perpétrée l'Union soviétique en Afghanistan. L'argument voulant que nous nous ingérons, ce faisant, dans les affaires intérieures d'un État-membre est sûrement l'un des plus incroyables jamais avancé au sein des conseils de cette Organisation.

Arrêtons-nous donc sur les motifs invoqués par l'Union soviétique et ses amis de
